

**DECISION PORTANT NOMINATION DE LA PRESIDENTE DU
CONSEIL DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES**

Le président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2 et L. 719-3 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment l'article 37 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 24 janvier 2022 relative à l'élection de Monsieur Dean LEWIS à la présidence de l'université de Bordeaux ;

Considérant que le Conseil des transitions environnementales et sociétales (CTES) est présidé par une personnalité extérieure désignée par le président de l'université ;

DECIDE

Article 1 :

Madame Cristina TEBAR est nommée présidente du Conseil des transitions environnementales et sociétales.

Son mandat ne peut excéder celui du président qui l'a nommée.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 14 juin 2023

Dean LEWIS
Président de l'Université de Bordeaux

